Module: gestion et audit fiscal

Enseignant: Dr BOUYACOUB Brahim

Cours 05:

Le résultat fiscal / résultat imposable (Partie 1)

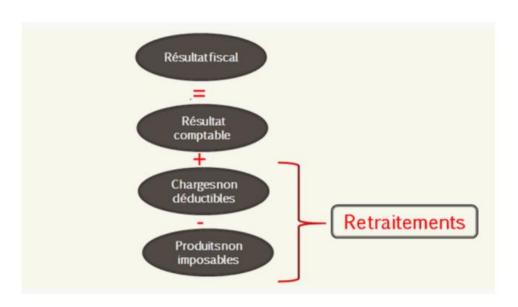
Le résultat fiscal est le montant du résultat de l'entreprise (bénéfice ou perte) utilisé pour calculer ses impôts. Il s'obtient à partir du résultat comptable.

Le résultat fiscal est le montant du résultat de l'entreprise (bénéfice ou perte) utilisé pour calculer ses impôts.

Le résultat fiscal s'obtient à partir du résultat comptable :

Résultat fiscal = résultat comptable + réintégrations - déductions

Calcul du résultat fiscal



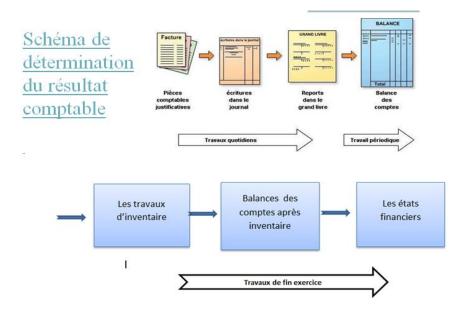
i. Le résultat comptable

Le résultat comptable est la résultante finale d'une somme d'opérations et de rectifications, en général, à la clôture de l'exercice comptable, des données enregistrées en

Module: gestion et audit fiscal

Enseignant: Dr BOUYACOUB Brahim

comptabilité selon les principes et modalités prévues par la législation et la réglementation en vigueur (SCF).



Déterminer le résultat comptable : la formule

De manière très simple et presque scolaire, pour déterminer le résultat comptable il suffit de faire la différence entre la somme des produits et la somme des charges de l'exercice.

Résultat Comptable = Produits - Charges

Le résultat d'une entreprise représente la richesse qu'elle produit au cours d'un exercice. Il se calcul de manière générale au moins tous les ans lors de l'établissement de la liasse fiscale à envoyer aux impôts.

Par ailleurs, le résultat est indicateur de performance de l'entreprise, c'est pour ainsi dire la finalité de toute création d'entreprise.

Calculer le résultat fiscal

Le calcul du résultat fiscal s'effectue à partir du résultat comptable.

Etape 1 : Calculer les réintégrations fiscales

Pour calculer le résultat, il faut procéder à des réintégrations fiscales. Autrement, il faut déterminer quelles charges ou fractions de charges sont non déductibles. Tous ces éléments ne peuvent être déduits.

Etape 2 : Calculer les déductions fiscales

Module: gestion et audit fiscal

Enseignant: Dr BOUYACOUB Brahim

Il faut déduire au résultat comptable les produits (ventes) ne donnant pas lieu à une imposition.

Etape 3 : Calculer le résultat fiscal

Pour les sociétés relevant de l'Impôts sur les bénéfices des Sociétés

Résultat Fiscal = Résultat Courant avant Impôts et Participation + Réintégrations (charges non déductibles) - Déductions (produits non imposables)

ii. Quelque exemple des réintégrations et déductions :

Réintégrations (Partie 1) :

- 1) Quote-part des cadeaux publicitaires non déductibles, dont la valeur unitaire dépasse 500 DA (art 169-1) CIDTA)
- 2) Cotisations et dons non déductibles.
- 3) Amortissements non déductibles. Sont visés la quote-part des amortissements pratiqués au titre des véhicules de tourisme ne constituant pas l'outil principal de l'activité de l'entreprise, dont le plafond est fixé à 1.000.000 DA HT (art 141-2) CIDTA).
- 4) Amendes et pénalités, non déductibles suivant les dispositions de l'article 141-6) du CIDTA.

[3]. Déductions (Partie 1):

- 1) Plus-values sur cession d'éléments d'actifs immobilisés. Il y'a lieu de déduire les plus-values ou les quotes-parts de plus-values prévues à l'article 173 du CIDTA.
- 2) Les produits et les plus-values de cession des actions et titres assimilés ainsi que ceux des actions ou part d'OPCVM cotées en bourses conformément aux dispositions de l'article 46 de LF 2009.
- 3) Les revenus provenant de la distribution des bénéfices ayant été soumis à l'IBS ou expressément exonérés. En vertu des dispositions de l'article 147 bis du CIDTA, ces revenus ne sont pas compris dans l'assiette de l'IBS
- 4) Cette disposition n'est applicable que dans le cas de revenus régulièrement déclarés.

Module: gestion et audit fiscal

Enseignant: Dr BOUYACOUB Brahim

iii. Exemple d'application :

La société (X) exerce l'activité de production des produits alimentaires. Le résultat comptable au 31/12/2017 est 18.000.000 DA.

Le comptable a déclaré à la fin de 2017 ce qui suit :

- 1) Amortissement d'une voiture touristique, prix d'acquisition 2.500.000 DA, la date d'acquisition 01/02/2017, la durée d'amortissement 5ans.
- 2) Les cadeaux publicitaire : 1000 unités à 900 DA/unité.
- 3) La plus-value de cession immobilier à court terme : 1.200.000 DA.
- 4) Les dons : 1.800.000 DA.
- 5) Les produits boursiers : 750.000 DA.
- 6) Dividende reçu d'une filiale : 90.000 DA.

Travail à faire :

- a. Calculer le résultat fiscal.
- b. Calculer l'IBS de la société.

iv. Solution

[1]. Calcule des réintégrations :

Amortissement d'une voiture touristique

Amortissement d'une voiture touristique	durée d'amortissement 5ans	Taux : 20%
Date d'acquisition	01/02/2017	11 MOIS
Prix d'acquisition	2500000	
Amortissement d'une voiture touristique comptable	458333,3333	
Amortissement fiscale	1000000	
Amortissement d'une voiture touristique fiscale	183333,3333	
Réintégration = comptable - fiscale	275000 DA	

Les cadeaux publicitaires

calcule comptable	900000	
cadeau sur la loi fiscale	500	DA/unité
calcule fiscale	500000	
Réintégration = Comptable - Fiscale	400000	

Module: gestion et audit fiscal

Enseignant: Dr BOUYACOUB Brahim

Les dons

les dons	1800000
les dons sur la loi fiscale	1000000
Réintégration	800000

[2]. Calcule des déductions

La plus-value de cession immobilière à court terme

La plus-value de cession immobilière à court terme	1200000
PVC imposable (70%)	840000
PVC non imposable (30%)	360000
déduction = PVC non imposable	360000

Les produits boursiers

Les produits boursiers	<mark>750000</mark>

Dividende reçu d'une filiale

Dividende red	<mark>çu d'une filiale</mark>	90000	

[3]. Résultat Fiscale

Résultat comptable	18000000
La somme des réintégrations	1475000
La somme des déductions	1200000

Résultat fiscale	<mark>18275000</mark>

[4]. Calcule de l'IBS

calcule de l'IBS	
IBS= RF*19%	<mark>3472250</mark>